



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

Aux contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Que :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2023, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement concerne l'adoption du règlement pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2024 et les conditions de leur perception.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 janvier 2024 à 20 h, à la mairie au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest.

Ce projet de règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 12^e jour du mois de décembre 2023.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière